

Compte-rendu de la réunion téléphonique du 12 juin 2020

Cette nouvelle réunion téléphonique du CHSCT et du CT s'est tenue le vendredi 12 juin après-midi en présence de : M. Picart, chef du SCL ; Mme De Bellis, responsable du pôle RH ; M. Devemy, représentant des Responsables d'Établissement (RE) ; M. Cronopol, ISST et les représentant-es syndicaux en CHSCT et CT.

Projet de Plan de Prévention Sanitaire de l'Unité de Direction

L'immeuble Vitalis dans lequel se trouve l'Unité de Direction (UD) est géré par la Douane. Elle s'occupe de l'accueil, de la restauration, des accès, de l'aéroulque, du nettoyage... Le plan de prévention sanitaire a été en grande partie rempli avec les informations provenant de la Douane.

La fréquence de nettoyage a été augmentée (2 passages par jour).

La jauge maximale est de 20 personnes (en comptant les visiteurs ou prestataires). La reprise d'activité va se faire avec le retour progressif des agent-es jusqu'à la fin de la semaine prochaine.

Remarque générale sur les Plans de Prévention Sanitaire

Solidaires CCRF & SCL a demandé des précisions sur la conduite à tenir en cas de présence d'un·e collègue présentant des symptômes type Covid-19 et testé·e positif. En effet, il manque des consignes précises, notamment la référence du guide SRH3D qui décrit bien la conduite à tenir. Cela concerne, à la fois, l'aspect prise en charge de la personne mais aussi celle des collègues et la désinfection des locaux.

Le paragraphe 7 du PPS sera modifié en conséquence et s'intitulera « Gestion des suspicions d'infection et des cas avérés ».

Selon M. Cronopole, la médecine de prévention pourrait suggérer des tests pour les collègues au contact d'agents ayant eux-mêmes fait l'objet d'un test positif au coronavirus.

Premier bilan sur la mise en place des PPS

Chaque responsable d'établissement a fait un retour au chef du SCL concernant la mise en place des Plans de Prévention Sanitaire (PPS) dans leur laboratoire.

En conclusion, cela fonctionne partout. Il faudra cependant rester vigilant avec l'accroissement du nombre d'agent-es en présentiel.

Il a été fait des rappels dans certains laboratoires sur la nécessité du port du masque lorsque la distanciation est impossible et sur le respect des gestes barrières. Le chef du SCL rappelle que le PPS est une prescription administrative, son respect est donc considéré comme un ordre.

N'oublions pas qu'il s'agit de respect mutuel : « **Je te protège, tu me protèges** ».

Il y a quelques ajustements locaux à faire pour certains laboratoires. Par exemple, la jauge maximale pourra être augmentée, par exemple pour le laboratoire de Rennes.

Les RE ont rapporté que la pression des Directions Générales de rattachement (DGR) commence à se faire sentir dans certains domaines.

Le sujet des portes coupe-feu est revenu sur le tapis. Il ne faut surtout pas démonter les grooms (mais plutôt bloquer les portes le cas échéant) et être strict sur la fermeture de ces portes en fin de journée. Rappelons que c'est une dérogation, accordée par l'ISST, qui ne doit durer que le temps de la crise. Il en est de même pour les repas pris dans les bureaux.

D'une manière générale, les collègues sont soulagé·es de reprendre le travail.

Luttes contre la pandémie

Le SCL a anticipé l'internalisation de certaines analyses comme celles sur les masques (respirabilité et propreté) au laboratoire de Lyon.

Pour ce qui concerne les tests sérologiques, pas d'évolution.

Activités/Ressources Humaines

Situation des agent·es

Le SCL ne compte toujours aucun agent·e contaminé·e déclaré.

Activités au 11 juin

Depuis le 18 mai, on observe un net redémarrage des activités avec le domaine des stupéfiants en pole position, suivi de la microbiologie à Montpellier, des contaminants, des mycotoxines à Rennes, des produits pétroliers au Havre ou encore de la métrologie des thermomètres à Marseille.

Depuis le 16 mars, le SCL a reçu 3.620 échantillons (2.905 au 4 juin) et envoyé 3.670 rapports (2.974 au 4 juin).

Le 11 juin on dénombrait 199 collègues présent sur site et 198 à domicile. Cette augmentation est en totale corrélation avec la reprise d'activités.

Le laboratoire de Paris a candidaté pour être le laboratoire de référence au sein d'un programme européen concernant l'analyse des bijoux (domaine D23). Il a finalement été retenu à la suite d'un audit en anglais très sérieux sur les compétences, les délais et les capacités analytiques du laboratoire.

Il s'agit d'une reconnaissance des compétences du SCL au niveau européen. De plus, cela va rapporter 70.000 € au SCL car les analyses sont payantes.

ASA Covid (code Sirhius CACNF)

La situation des collègues qui ne sont ni au travail, ni en télétravail ou autre a été clarifiée. L'ASA Covid va être prolongée au-delà du 2 juin. Ce qui fait que les agent·es seront considéré·es comme étant au régime des 35 h n'ouvrant donc pas droit aux RTT.

Il en est de même pour les agent·es en ASA garde d'enfants ou ASA personnes « fragiles ». Les ASA garde d'enfants sont prolongées jusqu'au 3 juillet sous réserve de justification.

Les collègues qui n'ont pas repris le travail et qui le souhaiteraient vont donc être pénalisé·es. Il en est de même pour celles et ceux ayant des enfants et qui veulent travailler les jours d'école.

Il apparaît encore plus important de faire en sorte que les rotations dans les équipes soient généralisées pour éviter de trop pénaliser les collègues. Bref être **solidaires**...

Masques en tissus

Reste une question à laquelle personne n'a su répondre : les masques en tissus sont-ils plus dangereux que les masques chirurgicaux pour l'utilisation dans les salles analytiques ? Absorbent-ils plus les solvants ... ?

Ce débat a fait émerger un souci beaucoup plus préoccupant d'exposition aux solvants CMR (méthanol et du toluène) dans des salles d'analyses au laboratoire de Rennes. Le RE par intérim va devoir rapidement se pencher sur ce sujet : vérifier l'exposition (VLEP) et commander des EPI (masque à cartouche) adaptés si cela s'avère nécessaire.

Le CHSCT s'étonne de ne pas avoir vu ce risque dans les DUERP/PAP ou même le registre SST du laboratoire de Rennes...

Télétravail

Un syndicat a demandé qu'un CTS soit prévu au sujet du télétravail.

Au niveau ministériel, il y a déjà un groupe de travail. L'UD est d'accord sur le principe et a listé déjà des points qui doivent être discutés tels que les outils, le matériel, l'accompagnement, ... et dans tous les cas ce thème sera abordé avec le retour d'expérience de cette crise lors d'un CT à l'automne certainement.

Mme de Bellis a rappelé qu'un questionnaire sur ce sujet, qui avait été présenté au CHSCT Ministériel, était en ligne en ce moment (envoi sur nos boîtes mail pro) et qu'il est important de prendre le temps d'y répondre pour les personnes concernées.

DUERP/PAP et crédits CHSCT

L'examen des DUERP/PAP et crédits CHS va se faire début juillet en 3 fois (par tranche de 4 établissements), par réunion téléphonique ou en visioconférence. Les dates prévues sont les 2 matins, 6 après-midi et 7 juillet matin.

La prochaine réunion est prévue vendredi 26 juin à 14h00.

Vos élu-es sont à votre disposition pour toutes questions !

**Ingrid Marchal et Cédric Delattre pour le CHSCT
Serge Plonevez et Jean-François Seyler pour le CT**